

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 février 2026

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

II – AFFAIRES GENERALES

**2026 – 2 (2) : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA
MEDIATHEQUE SUITE AU PASSAGE A LA GRATUITE DU RESEAU PASS'RELLE**

Rapport au Conseil Municipal :

Depuis son ouverture en 2008, la médiathèque d'Oberhausbergen située au PréO Centratistique, a intégré le réseau eurométropolitain Pass'relle.

L'adhésion à ce réseau comporte une base de fonctionnement commune, incluant une tarification et une carte communes. Le règlement intérieur s'inscrit dans cette démarche.

Depuis le 1er janvier 2026, le réseau Pass'relle est devenu gratuit, cette mesure visant à favoriser l'accès au livre, à la lecture et à l'information pour plus de 500 000 habitants.

La Commune d'Oberhausbergen, s'est inscrite dans cette dynamique de soutien et de développement de la lecture publique, et la médiathèque est devenue gratuite pour tous les usagers.

Ces nouvelles conditions d'accès nécessitent une mise à jour du règlement intérieur de la structure. Ce dernier vous est proposé ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 22 septembre 2025 « Adhésion de la commune d'Oberhausbergen à la nouvelle convention Pass'relle » et la signature de la convention entre Oberhausbergen et l'Eurométropole de Strasbourg, le 18 novembre 2025, adoptant le nouveau fonctionnement de la médiathèque en termes d'inscriptions ;

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216703439-20260209-CH202602_09

Considérant que le fonctionnement de la médiathèque d'Oberhausbergen a évolué et qu'il est nécessaire de tenir compte des usages et des contraintes légales actuels ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'actualisation du règlement intérieur de la médiathèque, suite au passage à la gratuité du réseau Pass'relle.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Cécile DELATTRE



La Secrétaire de séance,

Claire HUBER



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2026

Application agréée E-legalite.com

93_DE-067-216703439-20260209-CH202602_09